

CM 003-05-2016

L'an deux mille seize, le jeudi 26 mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages sous la Présidence de Monsieur le Maire Joël Delrue.

Etaient présents : Monsieur Fourier, Monsieur Fares, Monsieur Vandermolen, Monsieur Gardon, Madame Reynaert, Monsieur Turbant, Madame Alexandre, Monsieur Fauquemberg, Monsieur Lemaire, Madame Feret, Madame Lemaître, Madame Boché, Monsieur Delrue.

Absente : Lucie Desavoie.

Absente excusée : Madame Castain a donné pouvoir à Madame Reynaert.

Secrétaire de séance : Monsieur Fauquemberg ; Début de séance à 20 h 00

Suivant l'ordre du jour ;

1-**Présentation de l'Etat du cimetière** par Madame Caillot du cabinet du groupe « Elabor », technicienne des sites funéraires, présentation des travaux qui seraient nécessaires pour la mise en conformité de notre cimetière. La planification de travaux ou non sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

2- **Restauration du clocher** : Suite au devis présenté d'un montant de 7172, 40 Euros ttc, Monsieur le Maire a contacté l'assurance qui a consenti à un remboursement de 5737 Euros. A l'unanimité des présents 14 **voix pour**, le devis et le chèque de remboursement sont acceptés.

3- **Décisions modificatives** : suite à quelques erreurs mineures d'écriture (erreur de 0,60 cts pour le compte R002, une DM de -0,60 au R002 et on enlève 0,60 en D 678.

-2^{ème} DM 3000 euros sont retranchés au poste 204-1582-041, ces 3000 Euros sont affectés au poste D204-1582.

-3^{ème} DM au poste 7411R on ôte 1643Euros ; et au poste 74121 on ajoute 1017 Euros.

-4^{ème} DM 74834 (taxe foncière) On retire 423 Euros, en 74835, on ajoute 252 Euros. Pour faire l'équilibre on enlève au compte D678 la somme de 797 Euros.

Ces modifications sont liées aux dotations réellement perçues, ce point est adopté à la majorité de **14 voix pour**.

4-**Calcul de la redevance** pour l'occupation provisoire par l'entreprise GRDF dans le lotissement « Vert chemin » soit $0,35 \times 150 = 53$ Euros pour l'année 2015.

Part communale de la RODP /2016= $(0,035 \times 5235, 878) + 100) \times 1, 16 = 329$ soit un total de 381 Euros. Cette délibération est adoptée par **14 voix pour**. L'autorisation est donc donnée à Monsieur le Maire de percevoir les montants sus mentionnés.

5-Colis des aînés.

Le devis présenté par le fournisseur habituel propose le colis pour un couple au prix de 32 Euros et au prix de 21 Euros pour une personne seule.

La décision est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal qui au regard de la diminution générale des dotations attribuées aux Communes souhaite réfléchir sur les budgets de fin d'année consacrés au repas des aînés et aux colis.

6-Tarif pour la salle multifonction : nettoyage

Proposition pour deux salles avec office 90 Euros, grande salle avec office 80 Euros, petite salle avec office 55 Euros.

Proposition de tarif des détériorations de matériel, (la liste est en annexe dans le registre des délibérations.)

Les tarifs de nettoyage et de dédommagement sont adoptés par **14 voix pour**.

7- Création du poste « agent technique 2^{ème} classe à temps complet » l'ajout au tableau des emplois permanents de la collectivité est approuvé à la majorité de 14 voix.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux emplois et grades est ainsi créés sont inscrits au Budget 2016. Cette délibération est adoptée à une majorité de 14 voix pour.

In fine, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, indice brut majoré 321 à compter du 1er septembre 2016. Cette délibération est adoptée à la majorité de **14 voix pour**.

8- Modification de la délibération pour l'**accès des personnes à mobilité réduite** aux bâtiments communaux. Suite à la délibération de 7 juillet 2015, le Conseil Municipal autorise de déposer le programme de mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes en situation de handicap à la préfecture.

Cette délibération est adoptée à la majorité de **14 voix pour**.

9- Séjour d'été de l'ASLH : demande d'un animateur supplémentaire éventuel. Informé de la réponse de Madame Vivier qui précise que cet animateur supplémentaire ne coûterait rien à la commune ni en matériel, ni en équipement ni au niveau salarial ; le Conseil Municipal reporte la décision à la prochaine réunion du Conseil pour connaître le nombre exact des inscrits au séjour d'été.

10- Organisation des journées du patrimoine du 17 septembre 2016, Monsieur le Maire propose un budget de 100 Euros ainsi que la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux. Ces dispositions en réponse de la demande de Mme Boché sont adoptées à la majorité de **14 voix pour**.

La séance est levée à 22h 48